

SEANCE DU 4 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatre janvier et à 20h, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe, VITURAT Raymond, Rosalie SIMON Martine DESBOIS, Albin COELHO Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Delphine TRONCY.

Absente excusée : Anne-Sophie LARDET,

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil municipal pour cette 1^{ère} réunion de l'année exclusivement dédiée au choix de l'architecte pour le projet de réhabilitation de la mairie. A cet effet, Mme BEL du cabinet OXYRIA est présente ce soir pour présenter en détail les projets des 3 derniers candidats retenus à l'issue de l'appel d'offres réalisé en décembre dernier.

Mme BEL rappelle qu'à l'issue de l'appel d'offres à candidature pour le projet de réhabilitation de la mairie, 9 projets ont été réceptionnés.

Comme indiqué lors du conseil municipal de décembre 2022, 3 candidats ont été retenus : les cabinets d'architectes HIATUS, AABT et PACK CREATION. Ces 3 candidats ont donc présenté un projet plus détaillé, comportant notamment un carnet d'intention architecturales et un montant d'honoraires.

Mme BEL effectue une présentation détaillée de chaque projet :

Projet HIATUS :

Il est noté que certains points du cahier des charges ne sont pas respectés comme le choix d'un porche en façade. La salle de conseil est ouverte côté nord sans réelle ouverture sur le parc et il n'y a pas d'accès indépendant à la salle informatique ni de sanitaires accessibles aux utilisateurs de cette salle. Le montant des honoraires de HIATUS est de 105 555 € H.T.

Projet AABT :

Le projet respecte globalement tous les points du cahier des charges, avec une belle ouverture côté parc. On peut s'interroger sur le manque de luminosité du secrétariat. Le montant des honoraires est de 98 850 € H.T.

Projet PACK CREATION :

L'escalier est prévu dans la partie existante et le bureau des adjoints est prévu à l'étage, ce qui ne correspond pas aux critères de la commune. Par ailleurs, on remarque une architecture avec de nombreuses façades, ce qui est susceptible d'entraîner un surcoût, notamment au niveau de l'entretien futur. Les honoraires de PACK CREATION s'élèvent à 103 602 € H.T.

Mme BEL conclut sa présentation avec le classement des 3 offres, évaluées d'après le prix et la valeur technique (intentions architecturales, planning et note méthodologique).

Il en ressort le classement suivant :

1 - AABT

2 - PACK CREATION

3 - HIATUS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à bulletins secrets pour choisir l'architecte qui aura la charge du projet de réhabilitation de la mairie.

Le vote donne les résultats suivants :

-	AABT :	11 voix
-	HIATUS :	0 voix
-	PACK CREATION	2 voix

La proposition d'AABT est donc retenue à 11 voix POUR et 2 contre.

L'étape optionnelle d'audition des candidats n'est donc pas nécessaire, ce qui permettra d'avancer plus vite sur le projet.

Monsieur le Maire remercie Mme BEL pour ses explications détaillées ainsi que les membres du conseil municipal pour leur vote.